

Conditions Générales de Prestation de Service Offre Search Réseau

Version Octobre 2018

Les présentes Conditions Générales de Prestations de Service (ci-après les « CGPS ») entrent en vigueur à compter de la date de Signature du bon de commande par le Client.

Les règles commerciales et promotionnelles de PagesJaunes sont opposables au(x) Client(s) et font parties intégrantes des présentes conditions générales. Elles sont à la disposition du Client auprès de PagesJaunes. Les produits et/ou résultats des services, pourront être reproduits par PagesJaunes à des fins publicitaires, statistiques et de communication (externes ou internes) dans tout document et sur tout support notamment imprimé, en ligne ou le cas échéant pour les mesures d'audience associées et ce pour une durée de trois ans.

Conformément à la mention portée sur le bon de commande signé par le Client, le Client souscripteur de la commande, déclare et reconnaît souscrire à la présente Offre commercialisée en France par **PagesJaunes** (ci-après « **PJ Solocal** »), société anonyme au capital 881 108 385,30 euros, ayant son siège social au 204, Rond-point du Pont de Sèvres, 92649 Boulogne-Billancourt cedex, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 444 212 955, conçue en partenariat avec Yelster et Leadformance, filiales de Solocal Group **sous les conditions suivantes** :

I) DEFINITIONS

« **Client(s)** » : désigne le(s) professionnel(s) correspondant aux critères d'éligibilité mentionnés ci-dessous (l'Objet de l'offre) ayant signé le bon de commande.

« **Compte Client** » : désigne le compte ouvert pour chaque Client et, selon le cas pour chaque établissement, à la suite de la souscription de l'Offre, avec identifiant et mot de passe, permettant au Client et le cas échéant pour chaque établissement, de saisir toutes ou certaines Informations et de gérer la diffusion des Contenus via la Plateforme.

« **Contenus** » : il s'agit des Informations relatives aux établissements que le Client transmet en vue de leur publication sur les Supports des Partenaires et/ou sur le support pagesjaunes.fr, sous sa responsabilité.

« **Date d'Engagement** » : Il s'agit de la date de la signature du bon de commande à compter de laquelle le présent Contrat prend effet.

« **Données à Caractère Personnel** » : désigne toute information relative à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement, par référence notamment à un numéro d'identification ou à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres, notamment pseudo, profil, adresse, photos communiquées ou traitées dans le cadre du Contrat.

« **Informations** » : il s'agit notamment de la raison sociale, de logo, de l'adresse, du code postal, des moyens de paiements, des horaires, des photos... (Liste non exhaustive jointe en Annexe 2).

« **Partenaires** » : toute entreprise (y compris la société PagesJaunes) ayant accepté la diffusion des Contenus.

« **Plateforme** » : Il s'agit de la plateforme logicielle technologique d'hébergement et de partage de contenus fonctionnant en mode SAAS (software As A Service) dénommée « Bridge » accessible à l'adresse <https://v3-bridge.leadformance.com> et soumise à la licence de la société Leadformance, jointe en annexe des présentes, permettant aux Clients d'optimiser leur visibilité sur Internet et de simplifier la diffusion de leurs Contenus sur les Supports des Partenaires, par le biais d'une solution applicative web et mobile dédiée.

« **Présence Réseau** » : désigne le service intégré à l'offre Search Réseau permettant de diffuser et de mettre à jour les contenus des établissements sur les Supports Partenaires dans un délai pouvant varier en fonction du Partenaire.

« **Ranking PJ Réseau** » ou « **Option** » : désigne le service de référencement prioritaire de Contenus (réservé aux activités éligibles : liste sur demande) proposé par PJ Solocal sur le support <https://>

www.pagesjaunes.fr/ sur Internet fixe et mobile que peut souscrire le Client en option dans le cadre de l'offre Search Réseau et permettant une restitution des Contenus sous forme d'un affichage prioritaire dans la liste réponse de pagesjaunes.fr à la requête (Quoi/Qui; Où).

« **Search Réseau** » ou « **Offre** » : désigne l'offre commercialisée par PJ Solocal souscrite par le Client lui permettant d'optimiser sa visibilité sur Internet sur différents supports comprenant le service Présence Réseaux et en option le service Ranking PJ Réseau.

« **Signature** » : désigne soit la validation scripturale ou électronique du Client.

« **Supports Partenaires** » : Il s'agit de toute application logicielle éditée par un éditeur tiers externe interfacée et intégrée dans le cadre de la Plateforme ayant accepté la diffusion des Contenus saisis par le Client via la Plateforme sur leurs supports (la liste des Supports Partenaires et leurs conditions d'utilisation sont listées de manière non exhaustive en annexe 2 des présentes).

II) DESCRIPTION DE L'OFFRE SEARCH RESEAU

1. Eligibilité

L'Offre est ouverte aux Clients organisés en réseau et correspondant aux critères suivants :

- un ensemble d'un minimum de 10 établissements,
- regroupé au sein d'une structure dont une partie des membres représente au moins une marque (déposée à l'INPI), (holding, centrales d'achat) :
 - dont le négociateur auprès de PJ SoLocal, détient les droits sur le ou les marques,
 - et détient les pouvoirs nécessaires pour négocier au nom et pour le compte des établissements de marque(s)
- et/ou est chargé de définir un cadre commun et/ou principaux moyens de communication autour de la marque. Le lien unissant le négociateur et les établissements doit dépasser les simples besoins d'achats et ce, afin d'éviter des abus visant à créer un regroupement factice, uniquement destiné à bénéficier d'avantages tarifaires. PJ Solocal se réserve alors le droit de refuser certaines commandes. Le Client certifie que chaque établissement dont il transmet les Contenus correspond à un établissement effectif exploitant une activité économique locale et permettant d'accueillir du public grâce à la présence d'au moins un représentant de l'entreprise ou sur rendez vous.

2. Durée de l'Offre

L'Offre est souscrite pour une période de 12 (douze) mois, (ci-après « Période Initiale ») à compter de la Date d'Engagement.

- A l'issue de cette période et à défaut de dénonciation du Client intervenue au plus tard 15 jours avant son échéance anniversaire par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au Service Client de SoLocal, 204 Rond-Point du Pont de Sèvres, 92100 Boulogne-Billancourt (date d'envoi de la Poste faisant foi), la commande sera tacitement reconduite pour des périodes successives de 1 (un) mois.

Le Client reste ensuite libre de résilier son engagement mensuel, selon les modalités indiquées précédemment, l'arrêt de la diffusion et du paiement par le Client s'effectuant à la fin du mois suivant la résiliation.

Toutes les garanties souscrites au titre du présent Contrat sont étendues au(x) contrat(s) tacitement reconduit(s), y compris en cas de modifications tarifaires et/ou afférente à l'Offre acceptées par le Client. Toutes les clauses prévues au sein du présent Contrat demeurent inchangées dans le cadre de contrat(s) tacitement reconduit(s), y compris en cas de modifications tarifaires et/ou afférentes à l'Offre acceptées par le Client.

En cas de première souscription de l'Option, ultérieurement à la souscription de l'Offre, la durée de parution de l'Option est calée sur la date d'engagement de l'Offre. Toutefois, en cas de souscription de l'Option ultérieurement à la commande initiale pour des établissements additionnels, la durée d'engagement de l'Option est alors de (1) un mois renouvelable tacitement pour des périodes successives identiques et résiliable selon les modalités prévues ci-dessus.

3. Contenu de l'Offre

3.1. **Présence Réseau :**

Descriptif : PJ Solocal met à disposition du Client une solution lui permettant d'optimiser la visibilité de sa marque et des établissements et de simplifier la diffusion des Contenus les concernant sur les Supports Partenaires, par le biais de la Plateforme. En cas de difficulté technique ou autre liée à l'utilisation de la Plateforme, le Client peut joindre le Service Support Clients par email : support.sln@solocal.com

Tous les coûts afférents à l'accès à la Plateforme ou aux services afférents à l'Offre, quels qu'ils soient (notamment frais matériels ou accès à Internet) sont exclusivement à la charge du Client qui est seul responsable du bon fonctionnement de son équipement informatique ainsi que de son accès à Internet.

Aucune garantie de parution sur un Support Partenaire ne peut être donnée par PJ SoLocal au Client, chaque Partenaire définissant ses propres modalités de parution qui évoluent en permanence (Liste de Partenaires jointe en annexe 2).

Le Client s'engage et garantit que les Contenus saisis sont conformes à (i) l'ordre public, aux bonnes mœurs, à la réglementation applicable en matière de publicité ainsi qu'aux recommandations de l'Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité (ARPP) et (ii) respectent l'intégralité des Conditions Générales des Partenaires.

Caractéristiques : Le service Présence Réseau contient une fonctionnalité dénommée « Contenu Chaud » permettant au Client de diffuser en plus des Informations, son actualité par établissement. Le Contenu Chaud est susceptible d'être diffusé sur certains Partenaires uniquement (Annexe 2).

Durée de diffusion : Le délai nécessaire à la diffusion et la durée de diffusion des Contenus du Client sur les Supports Partenaires varie en fonction des conditions propres à chaque Partenaire.

Activation du Compte client :

Le Client communique à PJ SoLocal au plus vite le fichier listant toutes les Informations nécessaires à l'activation du Compte Client. Il reçoit alors un email avec un lien URL avec son identifiant et un mot de passe provisoire, nécessaires pour se connecter et activer le Compte Client.

Règles de saisie des Contenus :

Le Client saisit les Contenus qu'il souhaite diffuser via son Compte Client et sous sa seule responsabilité.

Mise à jour :

Le Client est libre de modifier à tout moment pendant la durée de diffusion, via son Compte Client et sous sa seule responsabilité, les Contenus initialement saisis.

3.2. **Option Ranking PJ Réseau :**

Descriptif : Il s'agit du service de référencement prioritaire que peut souscrire le Client en option de l'Offre, lui permettant de référencer ses Contenus sous forme d'un affichage prioritaire dans la liste réponse du support <https://www.pagesjaunes.fr/> sur Internet fixe et mobile.

Caractéristiques :

Cette option peut être souscrite par le Client à tout moment pendant la durée de l'Offre à savoir concomitamment à la souscription de l'Offre ou en cours d'engagement. Le tarif de l'option varie en fonction du couple activité/localité et du nombre d'établissements du Client.

Durée du référencement prioritaire:

Le délai nécessaire au référencement prioritaire des Contenus du Client est de quinze (15) jours minimum après la souscription de l'option par le Client.

La durée d'engagement de l'Option diffère selon la date de souscription de cette Option selon les modalités prévues au sein du paragraphe : Durée de l'Offre.

4. **Conditions financières de l'Offre Search Réseau**

Le tarif de l'Offre, annuel et fonction du nombre d'établissements, est indiqué dans le bon de commande. Aucune remise de Pages Jaunes ne s'applique sur le tarif de l'Offre Search Réseau.

Des frais fixes (ci-après « Frais de service ») seront facturés en plus en une seule fois au Client à la Date d'Engagement.

La présente commande est payable à 45 (quarante-cinq) jours date d'émission de facture, conformément aux conditions de règlement décrites dans les règles commerciales, promotionnelles et de parutions de PagesJaunes. Il ne sera pas accordé d'escompte en cas de paiement anticipé.

Le défaut de paiement à l'échéance entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité de la créance et, de plein droit, une indemnité de retard égale à 3 (trois) fois le taux d'intérêt légal ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement égale à 40 (quarante) euros, outre les frais judiciaires qui pourraient être exposés. De plus, il sera alors appliqué une indemnité compensatrice de 15% des sommes dues.

En cas de défaut de paiement d'un contrat antérieur ou en cours, PJ pourra résilier, 7 jours après mise en demeure restée sans effet, tous les contrats conclus avec son Client, sans préjudice du versement par celui-ci des sommes restant dues et d'une indemnité compensatrice forfaitaire correspondant à 10% du montant du prix des Publicités commandées et non parues.

Tout règlement partiel effectué au titre d'un contrat en cours sera, dès lors que ledit contrat aura été résilié, imputé de convention expresse, sur le solde débiteur du Client relatif à un ou plusieurs contrats, même antérieurs. PJ peut accepter ou demander des conditions de paiement particulières, en cas d'incidents de paiement antérieurs, ou si la solvabilité du client présente des risques anormaux ou si le recouvrement présente des difficultés particulières.

5. Responsabilité / Garantie

Du Client :

Le Client détermine seul les Informations qu'il souhaite communiquer via la Plateforme. Il est l'unique et l'entier responsable des conséquences juridiques et financières du fait des Contenus diffusés. Le Client garantit PJ Solocal et/ou Yelster et/ou Leadformance contre toute action en éviction, revendication, contrefaçon, atteinte aux droits de tiers, concurrence déloyale, parasitisme ou contre toute action qui serait intentée à l'encontre de PJ Solocal et/ou Yelster et/ou Leadformance du fait des Contenus. Le Client s'oblige à indemniser PJ Solocal et/ou Yelster et/ou Leadformance de l'intégralité du montant des dommages intérêts ou amendes auxquels PJ Solocal et/ou Yelster et/ou Leadformance serai(en)t condamnée(s), y compris en cas d'appel en garantie, ainsi que le montant de la transaction et les honoraires d'avocats auxquels PJ Solocal et/ou Yelster et/ou Leadformance aurai(en)t dû(s) s'exposer.

De PJ Solocal et/ou Yelster et/ou Leadformance : PJ Solocal et/ou Yelster et/ou Leadformance s'engage(nt) à fournir les moyens nécessaires et raisonnables pour assurer un accès continu à la Plateforme conformément aux conditions jointes en Annexe 1. PJ Solocal et/ou Yelster et/ou Leadformance ne sera(ont) pas engagée(s) en cas de retard, défaillance ou interruption de service dus à des cas de force majeure, à des événements extérieurs à PJ Solocal et/ou Yelster et/ou Leadformance du fait du Client ou du fait de la maintenance des équipements et logiciels de PJ Solocal et/ou Yelster et/ou Leadformance.

En aucun cas PJ Solocal et/ou Yelster et/ou Leadformance n'est (ne sont) responsable(s) des préjudices indirects, tel que préjudices commerciaux, pertes de commandes, trouble commercial quelconque, perte de bénéfices ou de chiffre d'affaires.

Tout manquement par PJ Solocal et/ou Yelster et/ou Leadformance dans l'exécution de l'une de leurs obligations n'ouvre droit pour le Client à une indemnisation que dans le cas d'un préjudice qui devra être démontré. En cas de mise en œuvre de la responsabilité de PJ Solocal et/ou Yelster et/ou Leadformance, le montant de la réparation dû par PJ Solocal et/ou Yelster et/ou Leadformance ne pourra excéder le prix du bon de commande concerné en fonction du préjudice réellement subi par le Client, et ce sauf en cas d'inexécution d'un élément substantiel ou de faute lourde de PJ Solocal et/ou Yelster et/ou Leadformance.

6. Suspension/ Résiliation

Sans préjudice de tout dommage et intérêts auquel PJ Solocal pourrait prétendre, PJ Solocal se réserve le droit à tout moment d'annuler, suspendre et/ou résilier de plein droit, sans délai, sans formalité et ce, sans que le Client ne puisse prétendre à une quelconque indemnisation, tout ou partie de la commande, en cas de non respect par le Client des conditions de paiement.

7. Modification

Le prix et les prestations convenues dans le cadre du Contrat correspondent aux tarifs et à l'offre en vigueur à la date de sa signature. PJ Solocal se réserve le droit de modifier à tout moment ses tarifs et/ou les conditions de son Offre. Dans cette hypothèse, le Client est informé de toute modification, et dispose d'un délai de 15 jours à compter de son information par mail ou courrier postal (date d'envoi faisant foi) pour résilier son Contrat par courrier recommandé AR adressé au Service Client de PJ SOLOCAL204 Rond-Point du Pont de Sèvres, 92100 Boulogne-Billancourt.

A défaut, le Client est réputé avoir accepté la modification concernée, qui entrera en vigueur au plus tôt dans le mois qui suit l'expiration du précédent délai. Toute modification du tarif et/ou de la présente Offre n'emporte pas modification de la durée du Contrat initial.

8. Données à Caractère Personnel

Dans le cadre de l'Offre, vos Informations publiées sur les Supports Partenaires peuvent contenir des données personnelles. Vous pouvez paramétrer cette publication sur notre Plateforme. Néanmoins, sachez que certains Partenaires stockent les données en cache sur leurs serveurs. Par conséquent, si vous désactivez votre publication sur le Support de l'un de ces Partenaires, vous êtes susceptibles de toujours paraître sur celui-ci. En pareil cas, nous vous invitons à vous rapprocher directement de chaque Partenaire.

En cas de difficulté, vous pouvez toujours nous contacter à l'adresse suivante : support.sln@solocal.com

Par ailleurs, nous vous informons que vos données personnelles font l'objet d'un transfert vers nos sous-traitants situés au Maroc et aux Etats-Unis, pour les finalités de gestion des clients. Ces transferts sont encadrés contractuellement et sont soumis à autorisation de la CNIL.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez à tout moment de droits d'accès de rectification et d'opposition aux données personnelles vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits en justifiant de votre identité par voie électronique à l'adresse cil-pjq@solocal.com ou par voie postale à l'adresse : CRC SoLocal Citylights 204, Rond-point du Pont de Sèvres, 92649 Boulogne-Billancourt cedex, France

Vos données personnelles collectées dans le cadre de la présente Offre peuvent être communiquées à Yelster Digital et Leadformance, filiales de SoLocal Group dans le but d'effectuer des opérations de prospection commerciale. Le Client peut s'opposer à cette communication en le notifiant par courriel à l'adresse support.sln@solocal.com

9. Loi applicable – Attribution de compétence

Le présent contrat est régi par le droit français. En cas de litige, seul le Tribunal de Commerce de Paris sera compétent.

Annexe 1 : Licence LEADFORMANCE & SLA Bridge
Annexe 2 : Liste Partenaires & Informations